

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E,  
 OU P A P I E R - N O U V E L L E S  
 DE T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S.

Du DIMANCHE 23 Octobre 1791.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 1<sup>er</sup>. octobre.

ON observa dans la séance du 29 septembre, qu'il avoit été fait contre M. Malachowsky, maréchal de la diete, plusieurs protestations qui pouvoient faire croire qu'il portoit de sa propre autorité des projets à la décision, tels, par exemple, que celui d'inviter par une note l'électeur de Saxe d'entrer en négociation sur les *pacsa conventa*; & l'on résolut de mettre un terme à ces injustes clameurs. La diete demanda donc unanimement qu'il fût accordé au vertueux maréchal un témoignage public de son innocence, & que toutes ces protestations fussent rayées des actes. Le roi s'expliqua de la maniere la plus honorable pour le maréchal, & fit l'éloge le plus complet de son équité, & de l'honnêteté de ses procédés en toute occasion. S. M. ajouta que tous les efforts qu'on pourroit tenter contre la constitution ne seroient capables de la renverser, ni même de l'affoiblir, parce que tous les vrais patriotes s'uniroient à leur roi pour la soutenir, & verseroient, ainsi que lui, pour la défendre, jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Après ce discours, digne d'un roi citoyen, le maréchal de la diete remercia sa majesté de sa bienveillance; & les états baisèrent la main du monarque, pour lui témoigner leur vive reconnaissance de ce qu'il venoit de dire en faveur du maréchal de la diete.

A L L E M A G N E.

Extrait de diverses lettres de Coblenz, du 16 octobre.

L'acceptation du roi va prodigieusement ralentir, & peut-être arrêter totalement les projets des puissances étrangères. Elle ne pouvoit arriver plus mal-à-propos: déjà le grand manifeste étoit prêt; on en tiroit plus de 100 mille exemplaires. On s'attendoit à une invasion prochaine: elle devoit d'autant plus nécessaire, que nos fonds sont à-peu-près épuisés. Ce que l'impératrice de Russie a fait passer aux princes ne va qu'à 400 mille florins, fournis de sa part par un banquier de Hollande; ce qui fait à peine un million de livres. D'après le change actuel, ce fonds sera bientôt épuisé. A ce malheur, se joint celui de la discorde: il y a scission entre la haute & la seconde noblesse; il y a scission entre les gentilshommes anciens & nouveaux. Tous veulent commander: le plus petits emplois sont brigues ici comme à Versailles. Les uns sont pour le royalisme pur; d'autres pour une constitution anglaise; ceux-ci pour rentrer la voie de négociations; les autres pour tout enlever de force: & tous ces partis ont l'un pour l'autre une haine aussi cordiale que celle qui subsiste à Paris entre vos différens journalistes. Si les puissances retardent encore leurs secours, il faudra bien que tout cet échaffaudage s'écroule. La plupart ne seront que trop heureux de rentrer dans leurs foyers.

De Treves, le 16 octobre.

Ce n'est pas seulement pour étaler l'intérêt que prenoit l'impératrice de Russie à une contre-révolution en France,

que M. le comte de Romanzow, son ministre auprès des cercles, s'est rendu auprès des princes françois à Coblenz. M. de Romanzow a même été autorisé à déployer auprès d'eux un caractère politique, & à leur reconnoître par conséquent une existence indépendante de la nation françoise. Les freres de Louis XVI n'ont pas laissé échapper une si belle occasion: ils ont, pour étendre cette reconnaissance, nommé M. de Piré, gentilhomme breton, pour leur ministre auprès de l'électeur de Mayence & du cercle du Haut-Rhin. Ils ont déjà des ministres dans les cours de Russie & de Suede: mais il ne paroît pas qu'ils aient réussi auprès des autres cours; & il est bien à craindre que cette puissance sans territoire ne soit détruite universellement par la notification de Louis XVI.

H O L L A N D E.

D'Amsterdam, le 16 octobre.

La joie que notre cour stathoudérienne a ressentie du mariage qui vient de se conclure à Berlin, & qui consolide la puissance de la maison d'Orange, est troublée par la nouvelle de l'acceptation libre & franche de la constitution par le roi des François. On s'étoit toujours bercé de l'espérance que cette acceptation n'étoit pas serieuse; on s'étoit au moins attendu qu'il seroit possible d'abuser du caractère trop confiant du roi, pour le porter encore une fois à quelque démarche imprudente, & l'on avoit mis tout en usage pour réussir dans ce projet; mais le dépit fait aujourd'hui place à cette flatteuse chimere; l'attente des princes françois est déçue, & leurs projets d'invasion échouent devant la constance du roi & le courage de la nation françoise. Cependant on ne perd pas encore toute espérance; on manœuvre sourdement pour maintenir la ligue préparée contre la France, par l'Autriche, la Prusse, la Suede, la Russie, l'Espagne, la Sardaigne, &c. On travaille à déterminer le prudent Léopold par la puissante influence de l'impératrice de Russie. Si ce plan pouvoit réussir, on en tireroit un double avantage: l'empereur, entraîné dans une longue guerre, épuiserait ses finances & ses forces; la France seroit reduite aux dernières extrémités, & les trois puissances alliées auroient alors beau jeu pour décider souverainement du destin de l'Europe, & pour mettre notre cour stathoudérienne à l'abri de l'orage que les progrès de la doctrine françoise seroient tomber tôt ou tard, mais inmanquablement sur elle. Aussi la princesse d'Orange n'a pas été peu étonnée de la maniere dont le roi de Prusse son frere a reçu la notification du roi de France; elle s'est hâtée d'en donner connoissance au pensionnaire van der Spiegel: mais malgré le style de cour qu'elle affecte dans sa lettre à ce ministre, on voit percer le dépit & le mécontentement. Entre autres particularités, on cite celle-ci: Le roi de Prusse étoit au bal, lorsqu'avant la notification du ministre françois, le bruit se répandit que Louis XVI avoit accepté la constitution françoise. *En ce cas là nous aurons la paix générale*, dit Frédéric-Guillaume; & il continua la danse.

De La Haye, le 16 octobre.

Le mois dernier, M. van der Spiegel, conseiller-pension-

naïve de Hollande fit à l'assemblée des états de cette province la proposition de mettre un terme aux subsides onéreux que paie la république pour des troupes d'Anspach, de Brunswyk & de Meklenbourg. Cette mesure, dictée par la détresse des finances, fut prise *ad referendum*; & la déclaration de Pilitz, venue à l'improviste comme pour entraîner toutes les puissances, sur-tout celles alliées à la Prusse, dans une coalition générale, suspendit cette délibération. Les états-généraux qui représentaient toute la république, proposoient qu'on les inviteroit à accéder à la déclaration; mais en attendant, & craignant les suites d'une guerre dont ils ne pouvoient payer la dépense, & pouvoient être les victimes, ils arrêterent de ne prendre aucune part aux projets qui pourroient être tentés contre la France. Aussi, de concert avec l'Angleterre, ils se hâtèrent de donner réponse à la notification de l'acceptation de Louis XVI. On sait que depuis long-temps la Hollande est la seule province qui fournisse à la dépense publique: pour y subvenir, elle vient d'établir des taxes additionnelles sur les domestiques, sur le café & le thé, sur des droits de passage, & sur voitures & chevaux de selle.

## P A Y S - B A S.

De Tournay, le 19 octobre.

On savoit déjà que le gouvernement autrichien prenoit des mesures pour ne donner aucun ombrage à la France: on vient de publier les piéces même, qui constatent sa manière de penser. Les voici:

Réponse à M. de la Queuille.

1°. Que le gouvernement ne peut condescendre à l'établissement d'un dépôt de recrutement françois, ni à Henri-Chapelle, ni dans aucun autre point de la domination de l'empereur aux Pays-Bas, parce que cela croiserait la recrute qui se fait pour les régimens nationaux au service de sa majesté, qui depuis les troubles sont encore loin du complet.

2°. Que tout François, muni de passeport, peut traverser les Pays-Bas sans difficulté, pour aller où bon lui semble; mais que des transports répétés de 15 hommes pourroient donner lieu à plus d'un inconvenient; que sur-tout il seroit impossible de permettre qu'ils passassent armés, & sous la forme ou dénomination de transport pour des régimens qui n'ont pas d'existence légalement reconnue hors du royaume de France.

3°. Tout officier françois peut se rendre dans la province de Luxembourg, & y séjourner pour telle affaire particulière que ce puisse être, pourvu qu'il se légitime par les formalités ordinaires, & qu'il ne doane pas à ses relations l'air d'une mission ou commission quelconque.

4°. On a déjà eu l'honneur de prévenir M. le marquis de la Queuille, que les soldats françois traversant les états de l'empereur aux Pays-Bas sans passeports, seroient à considérer comme déserteurs, & rendus comme tels, s'ils étoient réclamés légalement, en vertu du cartel. C'est un principe dont on ne peut pas dévier.

5°. J'ai déjà fait connoître à M. le marquis de la Queuille qu'il ne seroit pas au pouvoir de leurs altesses royales de consentir à aucun rassemblement de François *gentilshommes*, officiers ou autres. Je le requiers instamment d'éviter soigneusement tout ce qui pourroit donner cet air là au séjour de MM. les François réfugiés, afin que le gouvernement ne se trouve pas dans le cas d'être interpellé ou forcé, par ses propres relations, à s'opposer formellement à une chose qu'il ne peut pas tolérer, & qui sort entièrement des loix de l'hospitalité & de l'asyle, qu'il est jaloux d'observer & de faire observer.

Note à M. le duc d'Uzès.

Le gouvernement général étant informé que MM. les offi-

ciers françois continuent à se réfugier en très-grand nombre dans les Pays-Bas, & qu'ils s'y rassemblent dans des villes & bourgs de la frontière; qu'ils y font des corporations nouvelles, distinguées par des uniformes nouveaux, & qu'ils font des exercices & évolutions militaires, qui, bien qu'elles ne soient pas armées, ne laissent pas que de produire une fermentation trop forte pour l'état de fermentation où les troubles de ces provinces ont laissé beaucoup de têtes, le ministre plénipotentiaire croit devoir prévenir MM. les François réfugiés, par la voie de M. le duc d'Uzès, à qui il a l'honneur d'adresser à cet effet la présente note,

« Qu'on ne peut pas tolérer que MM. les officiers françois se rassemblent au bourg d'Antoing, ni qu'ils se réunissent en trop grand nombre dans un même endroit, sur-tout à la frontière;

« Qu'on ne peut pas tolérer qu'ils s'exercent en corps, même sans armes, à des évolutions militaires, & encore moins qu'ils retiennent, quelque part que ce soit sur le territoire de la monarchie, des soldats déserteurs des troupes françoises; & qu'on chargera les officiers, commandant les troupes de l'empereur, de veiller à ces objets, ainsi qu'à tout ce qui pourroit, dans la conduite de MM. les officiers françois, s'étendre au-delà de l'hospitalité qu'ils ont réclamée. On a lieu de se persuader qu'ils ne voudront pas s'écarter de ce qu'ils doivent à l'asyle qui leur a été accordé.

« Les villes & bourgs du Roeux, de Lens, de Chievres, de Soignies, de Braine-le-Comte, d'Enghien, de Lessines en Hainaut; de Nivelles, de Vilvorde & autres en Brabant; nombre de bourgs & villes dans la Flandre, fournissent à MM. les officiers réfugiés des habitations commodes, & toutes sortes de facilités à se procurer à bon marché les vivres, ustensiles & meubles nécessaires à leur séjour passager ».

## F R A N C E.

De Paris, le 23 octobre.

Le roi, affligé des suites funestes de la passion du jeu, s'est entretenu long-temps avec M. Bailly sur les moyens d'anéantir ce fléau destructeur de toutes les vertus sociales & du patriotisme. Cette sollicitude ne peut qu'honorer le roi, & lui donne de nouveaux droits à la confiance & à l'amour du peuple. Il est bien convaincu de cette grande vérité, que sans mœurs nous n'aurons ni liberté, ni constitution. L'assemblée législative doit s'empreser de s'occuper de cet objet important qui fait partie de l'instruction nationale.

On a fait de grandes réformes au bureau de la guerre. MM. Melin, d'Avrange, Biffière & Sanquer ont donné leurs démissions: ils sont remplacés par MM. Arcaubal, Genest, Berthier & Vaucel.

MM. Anson, Briere de Surgy & Vergennes, anciens administrateurs du département, ont été réélus & renommés à la même place.

## S E C O N D E A S S E M B L É E N A T I O N A L E.

Suite de l'extrait du discours de M. Brissot, prononcé dans la séance du jeudi 20 octobre.

Les tyrans, messieurs, qui ont à repousser ce qu'ils appellent des révoites, sont bien plus habiles que les peuples libres dans l'art de les étouffer dès leur naissance; ils ne s'acharnent pas contre les subalternes seulement, ils punissent les chefs, & pardonnent à la tourbe. Quand Philippe II voulut éteindre l'insurrection qui a rendu la liberté aux Pays-Bas, il respecta le sang des particuliers, Egmond & Horn monterent seuls sur l'échafaud: Maurice échappa, & c'étoit la

tête de

Quand Valaques les Valaques révoite, punies des

Vous un tenu réclamer ra-dis qu non en p mystères la caste persécution révolution bien-être.

Eh q reule, q voir? A la confu répandu protestait du roi (3) memens du Brab générau contre le dans es nient où l'emigra les traitr goureneu dernier a empêcher s'amusoit mais ils états les &amp; le fier plus pro Dans diuise s immense qui port Mazarin princes c'eux, ré d'enn

(1) M. laume de finiment

(2) On décerné l même féa public. N former l par M. R

(3) Si u son opini du légifla de M. B de la na

(4) Ces ment, ap alors de

(5) Lo de la ty

(6) Il de la ty tous les

tête de Maurice (1) que d'Albe ne cessa de poursuivre.

Quand Joseph II voulut apaiser la trop juste révolte des Valaques, il mit à prix la tête d'Orsi. Cet infortuné périt, & les Valaques rentrèrent sous le joug. Les insurrections, les révoltes ne prennent de confiance que par les chefs : arrêtez, punissez les chefs, & la révolte s'éteint. Voilà les maximes des despotes.

Vous avez vu un orateur célèbre par son éloquence, dans un tems où le patriotisme le comptoit parmi ses défenseurs (2), réclamer dans un beau mouvement contre la loi des émigrations, tandis qu'il vouloit une loi spéciale contre les chefs. Il parloit non en philosophe, mais en politique, comme initié dans les mystères de la diplomatie, comme appartenant lui-même à la caste privilégiée; il faisoit ce vrai mot de l'énigme : *on ne persécute pas sa famille*, & sur-tout lorsque le succès d'une révolution est douteux : s'il eût existé une assemblée toute plébéienne, on ne parleroit plus ici de Coblenz ni de Worms.

Eh quoi! attendez-vous pour prendre une mesure rigoureuse, que les princes se corrigent & rentrent dans le devoir? Attendez-vous de nouvelles preuves de leur haine pour la constitution & l'égalité qui en est la base? N'ont-ils pas assez répandu de protestations & d'écrits scandaleux? La dernière protestation qu'ils viennent de publier contre l'acceptation même du roi (3) ne met-elle pas le comble à leurs crimes; tant d'armemens, tant de préparatifs sur les bords du Rhin & les villes du Brabant, armés & menaçans en vertu d'une amnistie plus généralement que prudemment accordée, ne déposent-ils pas contre leurs desseins hostiles? Ces desseins ne sont-ils pas écrits dans ces émigrations qui se multiplient précipitamment au moment où le roi accepte la constitution. Une bonne loi contre l'émigration est donc une loi sévère contre les chefs & contre les traîtres du second ordre. C'étoit par des mesures aussi rigoureuses que les hommes intrépides qui voulurent dans le siècle dernier affranchir l'Angleterre du despotisme (4), parvinrent à empêcher Charles II de traverser la cause de la liberté. Ils ne s'amusoient pas à faire de petites loix sur les émigrations; mais ils ordonnoient aux princes étrangers de chasser de leurs états les princes ennemis de leur liberté; ils les mençoient & le fier Louis XIV (5) étoit forcé d'expulser lui-même son plus proche parent.

Dans un siècle, dans une révolution où la France étoit divisée en plusieurs partis, où le pouvoir des Condés étoit immense, où ce pouvoir étoit soutenu par les talens du prince qui portoit ce nom, & de la nombreuse suite de ses partisans, Mazarin eut le courage de faire arrêter, d'embastiller les princes de Condé & de Conti (6); & ce qu'un prêtre accablé, aussi petit dans ses vues que dans ses moyens, entouré d'ennemis puissans, haï & méprisé de la nation entière; ce

(1) M. Brissot confond visiblement ici Maurice de Nassau avec Guillaume de Nassau son père, qui fut celui dont le duc d'Albe regretta infiniment de n'avoir pas fait tomber la tête avec celle de Horn & d'Égmond.

(2) On ne s'attendoit pas à ce sarcasme contre celui à qui la nation a décerné les honneurs dus aux grands-hommes & aux patriotes, dans la même séance où l'on a décidé que ses funérailles seront aux frais du trésor public. Nous louâmes dans le tems la proposition de M. Mirabeau, pour fommer le prince de Condé à une explication. Cette motion fut attaquée par M. Robespierre, & nous pensons par M. Brissot aussi.

(3) Si un journaliste se déréglait en alléguant des pièces fausses pour étayer son opinion, à plus forte raison ce procédé est-il au-dessous de la dignité du législateur. Mais, quoiqu'il y eût de grandes beautés dans le discours de M. Brissot, il nous a paru trop souvent oublier qu'il est représentant de la nation, pour répéter les déclamations du *Patriote François*.

(4) Ces hommes-là étoient Cromwel & ses partisans. Le dernier parlement, appelé *crupion*, étoit dissous. La nation angloise n'avoit plus alors de représentans.

(5) Louis XIV ne pouvoit avoir alors de fierté; il étoit en minorité.

(6) Il est bien singulier que ce soit dans les annales du despotisme, de la tyrannie & du machiavélisme, que M. Brissot est obligé de puiser tous les exemples dont il propose l'imitation à une nation libre.

que ce prêtre, qui n'avoit pour lui qu'une femme aveuglée, n'a pas craint d'exécuter, les représentans d'un grand peuple n'osent le faire. Vous devez faire respecter la constitution par les rebelles, & sur-tout par leurs chefs, ou elle tombera par le mépris. Le néant est là, & il attend ou la noblesse, ou la constitution. Choisissez.

Cet avis doit s'adresser également aux fonctionnaires publics qui ont déserté; ou ils rentreront, & l'amnistie effacera tout; ou ils persisteront, & leur procès leur sera fait, & le châtiement doit les envelopper tous. Quant à cette dernière classe; & quels ménagemens doit-on avoir pour des hommes qui non-seulement violent leur serment, abandonnent leur poste, mais qui, pour défendre de misérables papiers, se proposent de sang-froid de venir percer le sein de leurs concitoyens, & d'introduire dans leur patrie des soldats étrangers.

(La suite à demain).

(Présidence de M. Ducaftel).

Du vendredi 21 octobre. Première séance du soir.

Depuis long-tems la ville d'Avignon & le Comtat-Venaissin étoient en proie à l'anarchie. La superstition & le fanatisme ne contribuent pas peu à augmenter les désordres de cette malheureuse contrée. Voici le récit d'un événement atroce qui vient de se passer à Avignon; c'est l'extrait d'une lettre lue à l'assemblée nationale. On a excité la révolte parmi le peuple; il s'est emparé des canons. M. Lescuyer, si connu dans la révolution avignonoise, a été arraché de sa maison & conduit dans l'église des Cordeliers: là il a été horriblement massacré à coups de couteau & à coups de sabre. Cette scène cruelle s'est passée devant le maître-autel de l'église, & à la face de la Vierge, à la vengeance de laquelle les brigands disoient immoler la malheureuse victime de leur fureur. Un pareil attentat a été précédé & suivi de tout ce que la superstition a de plus bas & de plus odieux.

M. Lescuyer avoit une montre, de l'argent & quelques effets sur lui; tout a été volé. On avoit répandu quelque tems auparavant, dans le peuple, que la vierge avoit versé des larmes de sang. Les prisons ont été forcées, & on n'a aucune nouvelle des prisonniers: seulement on a trouvé quelques traces de sang. Pendant que l'infortuné Lescuyer étoit en proie à la rage de ses assassins, M. de Rosly, qui se rendoit alors à Marseille, a essayé de calmer le peuple; mais il a été menacé d'éprouver les mêmes tourmens. *Ton tour viendra bientôt*, lui crioit la multitude effrénée. M. Lescuyer a été transporté de l'église des cordeliers dans l'hôpital d'Avignon, où il est mort au milieu des supplices les plus cruels.

Le récit de cette malheureuse affaire a fait une profonde impression sur l'assemblée; & après quelques débats, elle a décrété le renvoi au pouvoir exécutif, pour poursuivre les coupables.

Séance du samedi 22 octobre.

Après la lecture du procès-verbal, l'assemblée s'est retirée dans les bureaux pour procéder à la nomination des membres des comités.

Une lettre de M. Amelot annonce que le feu a pris à une cheminée de l'hôtel de la caisse de l'extraordinaire, & qu'il s'est éteint sur-le-champ.

Le vicomte de Mascarille vouloit mettre l'histoire romaine en madrigaux; M. Cartaux vient de mettre en vers françois la déclaration des droits, & il en a fait hommage à l'assemblée.

On a lu plusieurs pétitions parmi lesquelles nous avons remarqué celle d'une femme qui se plaint d'avoir été chassée de sa paroisse à cause de sa difformité qui effrayoit les habitans. Renvoyé au comité d'embellissement.

La société fraternelle des deux Sexes a été introduite à la

barre; elle est venu supplier l'assemblée de déclarer que la patrie est en péril, & de déclarer en outre tous les citoyens qui abandonneroient leur patrie, infâmes & déserteurs rebelles. La société fraternelle propose la peine de mort contre ceux qui provoqueroient les puissances étrangères, &c. &c.

Sept citoyens de Pondichéry se plaignent des injustices & des persécutions qu'ils ont essayées de la part des agens du pouvoir exécutif dans leur patrie & dans l'île de Bourbon.

M. député du Bas-Rhin, a pris la parole, il a observé que tout ce qui se passoit au-delà du Rhin ne pouvoit pas faire naître les alarmes. Il n'y a jamais eu d'armée d'émigrés, tous les attroupeemens consistent dans la garde du cardinal de Rohan, que la peur lui a fait prendre. Les princes de l'empire, disoit l'orateur, dans un langage un peu allemand, se garderont bien de donner aucun secours aux émigrés.

Quant aux grandes puissances, l'empereur & le roi de Prusse qui ont eu l'air d'abord de vouloir attaquer la France, s'en garderont bien aujourd'hui, & toutes les circonstances ont changé depuis l'époque de l'acceptation du roi. De tous les princes qui avoisinent la France vers le Rhin, a dit un second député du Bas-Rhin, le cardinal de Rohan est le seul qui nous menace. L'armée des émigrés est presque entièrement composée de déserteurs de toutes les parties de l'Europe. Mais la troupe se dissipe tous les jours, parce que l'argent commence à manquer. L'armée de Worms est composée de trois cents ci-devant gentilshommes, & de trois cents de leurs domestiques. Ils sont tous sans courage, sans armes & sans vêtemens. Tous les avis que j'ai reçus d'Allemagne, de Prusse & de tous les pays du Nord, annoncent les dispositions les plus pacifiques de la part des puissances étrangères depuis qu'elles ont reçu la nouvelle de l'acceptation du roi. L'empereur vient de faire défendre aux émigrés de recruter dans ses états. Voilà les dangers de la patrie.

Il s'est élevé une discussion entre les candidats pour la parole. Le sort a décidé entr'eux, & a fait paroître d'abord à la tribune M. Dubois de la Rouverie, qui a proposé de prier le roi de faire demander aux puissances étrangères l'exécution des traités, en empêchant les émigrés françois de s'armer contre la France. Il a proposé en outre de faire sommer les princes de Condé, d'Artois, Monsieur, de rentrer en France, sous peine d'être privés de tout traitement de la part de la nation françoise, &c. M. Dubois, du département de Calvados, pensoit qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer.

M. Voisard a réveillé l'attention de l'assemblée en proposant de prendre d'abord les émigrés, & de les mépriser ensuite.

M. Thorillon a proposé de décréter que le roi, sous trois jours publierait une proclamation en forme d'invitation pour faire rentrer les déserteurs.

La discussion a été interrompue par la lecture d'une lettre du ministre de la marine, qui annonce que toutes les mesures ont été prises pour l'exécution de la loi d'amnistie générale.

Un député de la Moselle a fait lecture d'une adresse des citoyens de Metz, qui présentent un projet de décret, portant que le roi sera prié de faire rentrer tous les membres de sa famille, & de sommer Louis-Stanislas-Xavier, prince françois, de revenir dans sa patrie, sous peine d'être déchu de son droit à la régence.

M. Rougeon a fait le tableau des émigrations qui se multi-

plient. Des familles entières abandonnent leur patrie; les bandons du fanatisme les guident, & tous vont au rendez-vous de l'orgueil. L'orateur est entré dans des considérations politiques sur notre situation extérieure. Malgré la déclaration de Pillnitz, disoit-il, les troupes du roi de Prusse & de l'empereur sont encore dans la plus parfaite immobilité. L'orateur a passé en revue toutes les puissances du Nord, & il a par-tout vu l'impuissance de seconder les vœux criminels des émigrés.

M. Jaucourt s'est étonné, comme nous, de l'incohérence qui se manifestoit entre le discours de M. Brissot & son projet de décret. Il a soutenu le principe qui dit à l'homme: Cherche ton bonheur où tu le trouveras; & il a demandé la question préalable sur toute loi sur l'émigration; il a fait sentir l'injustice de la peine pécuniaire prononcée contre les émigrations; il l'a trouvée contraire à l'intérêt de la société, comme à la liberté individuelle: il a demandé ensuite que l'assemblée séparât entièrement la cause des émigrés de celle des fonctionnaires publics déserteurs; il a saisi l'idée de M. Brissot, & qui proposoit de prier le roi, dans le délai d'un mois, de faire sommer les membres de sa famille de rentrer en France, & il l'a adoptée dans son projet de décret: il a proposé de renvoyer à un mois toute mesure à prendre sur les émigrations, & d'en avertir le roi par un message qui lui feroit connoître que les motifs d'intérêt pour sa personne ont engagé l'assemblée à ce délai.

Païement des six premiers mois 1791. Lettre L.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 22 octobre 1791.

Aff. des l des de 2500 liv.....	2295. 97 1/2
Emprunt d'octobre, de 500 liv.....	68.
Empr. de dec. 1782, quitt. de fin.....	1 1/4. 3/4. b. pair.
Empr. de 25 millions, d. c. 1784.....	14 3/4. b.
Empr. de 20 millions, avec bulletins.....	10. b.
Idem, sans bulletin.....	10 1/2. 3/4. b.
Idem, sorti en viager.....	20. b.
Bulletin.....	96. 96 1/4. 1/2.
Reconnoissance de Bulletins.....	100. 1. 100 1/2.
A. n. de inde.....	1260. 59. 58. 59. 60. 61. 62. 63.
Cai c d'Esco.....	3898. 900. 897. 98. 900. 899.
de la-Cai.....	554.
Quittance des Eaux de Paris.....	1945. 46.
Emprunt de novembre 1787, à 5 pour 100.....	972 1/2.
A. n. de 20 millions, d'août 1789.....	1 1/4. 3/4. b.
A. n. contre les Incend.....	626. 27. 25. 26.
Idem, à vic.....	728. 29.

C O N T R A T S.

Premiere classe, à 5 pour 100.....	93 1/2. 1/4.
2 <sup>e</sup> . Classe, à 5 pour 100 suj. au 15 <sup>e</sup> .....	86 3/4. 1/4.
3 <sup>e</sup> . Classe, à 5 pour 100 suj. au 10 <sup>e</sup> .....	85 1/4.
4 <sup>e</sup> . Classe; à 5 pour 100 suj. au 10 <sup>e</sup> . & 2 1/2 pour l.....	81 1/4.

S P E C T A C L E S.

*Théâtre de la Nation:* Auj. la Métromanie, suiv. de l'Esprit de contradiction.

*Théâtre Italien.* Auj. l'Ami de la maison, & Aucassin & Nicolette.

*Théâtre Français, rue de Richelieu.* Auj. les fausses Bonnes-Fortunes; le Mensonge excusable, & le Fou raisonnable.

*Théâtre de Mlle Montanier.* Auj. la Clochette suiv. du Sourd, & du Tuteur célibataire.

*Ambigu - Comique.* Auj. l'Epreuve raisonnable; la Clochette; le Soldat de Louis XII, & le Mariage de Valmiers.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, Cloître Saint-Honoré, où doivent être adressés les Soucriptions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.

G

LES 3 juillet, non-seul de plus lément l de 25 de chaîne d quittance dollars. Mississipi un tel e plus qu baisse se fulte un merce,

L'impr un avis ner des tant mi service niere gu tiens lo de les re lo remb par le t Ceux courro gés de Un que le l'emper possesse présent seroien à l'obje prescri favorat de la cédé. C chargé leur h

L'en concer actuell puillar septé